

224C0638 FR0010386334 –FS0315

7 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CLARIANE SE (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2024, la société Flat Footed LLC¹ (3415 N Pines Way, Suite 205 Wilson, WY 83014, USA) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLARIANE SE et détenir, pour le compte desdits fonds 5 712 154 actions CLARIANE SE² représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
FF Hybrid LP	4 055 872	3,79
GP Recovery Fund LLC	1 656 282	1,55
Total	5 712 154	5,34

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CLARIANE SE sur le marché.

La société Flat Footed LLC a précisé détenir, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion⁴, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- 344 258 obligations à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« odirnane ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 8 septembre 2026 et pouvant donner droit à 352 520 actions CLARIANE SE selon un taux de conversion de 1,024 ; et
- 90 467 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 6 mars 2027 et pouvant donner droit à 102 137 actions CLARIANE SE selon un taux de conversion de 1,129.

¹ Flat Footed LLC est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par The Marc P Andersen 2016 Irr Trust.

224C0638-FR0010386334-FS0315

² Dont 4 660 418 actions CLARIANE SE assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant d'equity swap d'une durée de 5 ans avec option de renouvellement.

³ Sur la base d'un capital composé de 106 969 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ A savoir les fonds FF Hybrid LP, GP Recovery Fund LLC et Flat Footed Series LLC – Fund 1.